



<https://latribunelibre.com/emploi/administrateur-reseaux-n2-f-h-4>

## Administrateur Réseaux n2 F/H

### Description

Talents IT est un cabinet de recrutement national spécialisé dans les MÉTIERS DE L'IT ET DU DIGITAL, NOUS VOUS PROPOSONS RÉGULIÈREMENT DES OFFRES D'EMPLOI DANS CES DOMAINES : DÉVELOPPEMENT, SÉCURITÉ, INFRASTRUCTURE, R&D, DATA, PROJET, PRODUIT...

Nos consultants expérimentés vous offrent un ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ et des conseils avisés pour vous aider à évoluer dans votre carrière.

Dans le cadre d'un remplacement, nous recherchons en CDI un(e) ADMINISTRATEUR(TRICE) RÉSEAUX N2 pour le compte d'une association.

### ZOOM SUR LES MISSIONS

Directement rattaché(e) au DSI, vos missions seront les suivantes :

- \* Concevoir et maintenir l'architecture réseau : cartographier l'existant et maintien de la documentation ; définir la sécurité réseau ; anticiper les besoins ; paramétriser les équipements
- \* Assurer l'assistance de niveau 2 : diagnostic, résolution et suivi
- \* Accompagner à la mise en place de procédures : rédaction de fiches permettant la résolution par l'équipe de niveau 1
- \* Piloter les prestataires : rédiger les cahiers des charges et sélectionner les prestataires

### ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE :

- \* Cisco
- \* Fortinet
- \* Fortigate
- \* LAN / WAN

### Qualifications

Ce poste est sûrement pour vous si vous souhaitez rejoindre une équipe à taille humaine.

Formation et expérience :

- \* Bac +3
- \* Vous avez au moins 5 ans d'expérience sur un poste similaire

### Organisme employeur

Talents IT

### Type de poste

Temps plein

### Secteur

CONSEIL POUR LES AFFAIRES  
ET AUTRES CONSEILS DE  
GESTION

### Lieu du poste

75101, PARIS 01, PARIS, France

### Salaire de base

40000 € - **Salaire de base**  
50000 €

### Date de publication

1 septembre 2024 à 15:02

### Valide jusqu'au

01.10.2024

Vos qualités humaines :

- \* Communication orale et écrite
- \* Travail en équipe
- \* Pédagogue

Avantage/rémunération :

- \* 42/47kEUR en fonction de votre profil
- \* 2j de télétravail
- \* Repos + 3 jours supplémentaire
- \* Carte restaurant (8EUR prise en charge à 50% par l'employeur)
- \* Pass Navigo prise en charge à 60%